



## Saisir le tribunal correctionnel seul

-----  
Par lilou12

Bonjour,

JE SOUHAITE SAVOIR COMMENT ON SASI LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL  
COMMENT ON FAIT D ABORD POUR AVOIR UNE DATE ET ENVOYE LES PREUVES  
CAR J AI ETE ESCROQUE PAR UNE PERSONNE  
MAIS JE N AI PAS LES MOYENS DE PRENDRE UN AVOCAT

MERCI

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Veuillez écrire en minuscules, les majuscules sont inutiles.

Si vous êtes victime d'une escroquerie, vous pouvez porter plainte gratuitement au commissariat ou bien en écrivant au procureur.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[/url]

-----  
Par lilou12

Bonjour,

Je n 'ai pas eu de reponse a ma plainte cela fait 8 mois maintenant que le procureur n a pas repondu

-----  
Par yapasdequoi

C'est peut être un peu trop tôt. Lire cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505[/url] Lire cette page :

Le procureur de la République doit informer la victime s'il décide de faire juger le suspect ou de procéder à une mesure alternative aux poursuites.

Lorsqu'il décide de classer sans suite la procédure, il avise également la victime de sa décision en indiquant les raisons juridiques ou d'opportunité qui la justifient.

Si le suspect doit être jugé, le procureur propose à la victime de se constituer partie civile.

La victime peut obtenir de l'aide auprès d'un bureau d'aide aux victimes.

Contactez France victimes

[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr[/url]